

## Marchandises

### **Salaire minimum dans le TRM – Les États tchèque et slovaque menacent l'Ouest**

L'instauration du salaire minimum pour les conducteurs routiers détachés en France, Allemagne et Autriche suscite la colère dans les pays d'Europe de l'Est. Les gouvernements tchèque et slovaque menacent d'instaurer des mesures de rétorsion afin de contrer ces politiques jugées protectionnistes.

(L'officiel des transporteurs n°2875 p.17)

### **Transport de produits de la mer – Relier la mer à la terre en flux tendus**

Ils sont seulement une poignée de transporteurs spécialisés dans les produits frais de la mer. Et pour cause : dans un secteur soumis à une stricte réglementation, les volumes et les flux varient énormément selon la météo et la saison, imposant chaque jour de nouvelles organisations des flux. Une adaptation toujours plus complexe en raison des contraintes horaires drastiques pour livrer grossistes et grandes surfaces en J+1.

(L'officiel des transporteurs n°2875 p.23)

## Ferroviaire

### **Quel avenir pour le système ferroviaire français ?**

Il y a encore quelques années, le système ferroviaire français s'identifiait totalement à celui de la SNCF. Cela n'est plus complètement vrai dans la mesure où une des activités de base du transport ferroviaire, le fret, est aujourd'hui en concurrence. La situation même de cette activité qui ne se développe pas contrairement aux espoirs placés dans les plans fret successifs, et qui se traduit encore par des pertes pour quasiment tous les acteurs, montre bien que l'introduction de la concurrence ne résout pas tout. Imposée par la réglementation européenne, l'ouverture du marché français du fret s'est quasiment faite sans préparation. Il est souhaitable de tirer toutes les leçons de cette expérience pour préparer le mieux possible la prochaine ouverture du transport domestique de voyageurs.

(Transports – Économie, politique, société n°501 p.10)

## Aéroportuaire

### **Le maillage aéroportuaire en France métropolitaine à l'heure des choix**

Ces dernières années, la question aéroportuaire en France a eu pour principal débat un nom : Notre-Dame-des-Landes et l'éventuelle sortie de terre du futur aéroport du Grand Ouest. Le sujet a été suffisamment controversé et sensible politiquement pour qu'il soit l'objet de toutes les attentions et qu'il nécessite, en dernier recours, l'intervention des plus hauts responsables de l'État. Il a occupé le devant de l'actualité comme aucun projet d'aéroport avant lui, au point presque de faire oublier que la carte aéroportuaire nationale, dans son état actuel, pose déjà son lot de questions, indépendamment de la réalisation du transfert ou non de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique.

(Transports – Économie, politique, société n°501 p.30)

## Sécurité routière

### **Risques routiers professionnels – La prévention, plus que jamais**

Les transporteurs misent de plus en plus sur des plans de prévention pour réduire l'accidentalité routière. Le colloque national sur le risque routier professionnel organisé à Paris le 30 mars 2017 a mis notamment à l'honneur des initiatives d'entreprises de transports. La sensibilisation des conducteurs est un travail de longue haleine. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le dirigeant ou son représentant légal qui ne dénonce pas l'identité d'un conducteur infractionniste est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 750 €.

(L'officiel des transporteurs n°2874 p.6)

## Formation

### **De la formation transversale à la spécialisation**

Exploitant, responsable d'exploitation, manager de personnel et d'opérations de transport... Les métiers du secteur impliquent des compétences pointues que plusieurs formations de l'enseignement supérieur sont censées développer. Du bac+2 au bac+5, lycées, universités ou organismes de formation proposent ainsi différents cursus qui posent des bases de plus en plus transversales, en lien avec la supply chain et le commerce par exemple. Mais la spécialisation reste aussi une valeur prisée par les entreprises.

(L'officiel des transporteurs n°2874 p.31)

## Réglementation

### La qualification du temps d'attente

La plupart des chauffeurs connaissent des temps d'attente plus ou moins importants pendant l'exécution de leur travail. La difficulté majeure réside dans le traitement en paie de ces temps d'inaction : doivent-ils être considérés comme du temps de travail effectif ou, au contraire, doivent-ils être neutralisés ? Dans un arrêté du 8 février 2017, la Cour de cassation apporte des éléments de réponse.

(L'officiel des transporteurs n°2872 p.22)

### Gestion électronique de documents – Sous-traitants sous contrôle

La législation impose à toutes les entreprises un devoir de vigilance vis-à-vis de leurs sous-traitants et prestataires. Elles doivent en particulier vérifier que ceux-ci exercent en conformité avec la législation et soient en règle avec l'administration sociale. Une obligation facilitée par la dématérialisation des documents et leur gestion électronique, aujourd'hui assistée par l'arrivée de sociétés de services spécialisées.

(L'officiel des transporteurs n°2873 p.30)

## Logistique

### Fret et logistique

Le transport de fret et les opérations logistiques associées constituent une fonction majeure des systèmes de distribution et de production. Cet ensemble d'opérations physiques et non physiques de traitement des produits qui comprennent notamment le transport, constitue un élément de la compétitivité des entreprises et un enjeu majeur des politiques d'aménagement du territoire. Cet enjeu a longtemps été peu investi par les pouvoirs publics. Est-ce parce que le développement des activités logistiques et de leur compétitivité relève principalement du secteur privé ? C'est sans doute aussi parce que ce secteur de l'économie reste encore en grande partie méconnue.

(Transports – Économie, politique, société n°501 p.7)

### Les entrepôts se veulent vertueux

Taille, localisation, conception, performances énergétiques et économiques... Les attentes des prestataires logistiques et des transporteurs en quête de surfaces d'entrepôt changent.

(L'officiel des transporteurs n°2872 p.30)

### Plans de mobilité : les entreprises en première ligne

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon l'article 51 de la loi sur la transition énergétique, toutes les entreprises de plus de 100 salariés installées dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains (PDU) doivent avoir élaboré un « plan de mobilité » - la nouvelle dénomination des plans de déplacement entreprises (PDE).

(Transport public n°1177 p.34)

### « Loi Sapin 2 » et devoir de vigilance – Nouvelles obligations réglementaires en juin 2017

La loi Sapin 2 oblige les entreprises à établir un plan de prévention de la corruption pour le 30 juin 2017. La proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre impose la publication du plan vigilance, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour les sociétés transnationales de plus de 5 000 salariés dont le siège social est en France.

(L'officiel des transporteurs n°2875 p.14)

## Mobilité

### Système de mobilité intégré

L'accès à la mobilité est une condition d'accès à l'emploi. Si le lieu de résidence reste un point d'ancrage et de socialisation choisi, l'emploi et sa localisation varient et s'éloignent de plus en plus. L'aire de mobilité des navetteurs n'a donc cessé de croître. Bien plus vite que l'étalement urbain lui-même ou que le desserrement des emplois dont la métropolisation renforce la polarisation. Le transport est plus que jamais la variable d'ajustement du système territorial emploi/logement dont les données n'ont cessé de se rigidifier. La planification du développement urbain et la capacité à la faire respecter mérite ici d'être questionnée.

(Transports – Économie, politique, société n°501 p.24)

### L'État accorde une aide de 200 euros pour l'achat d'un VAE (vélo à assistance électrique)

Avec des tarifs débutant aux environs de 1000 euros, les vélos à assistance électrique ne sont pas encore à la portée de toutes les bourses. L'État a cependant décidé de donner un petit coup de pouce pour récompenser l'achat de ce véhicule écologique.

(Transport public n°1177 p.32)